

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 26 juillet 2017

Monsieur le Maire annonce que le point suivant va être ajouté à la séance :

- Gestion du prêt de salle aux associations
- Délibération agence de l'eau

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALE

Gestion du prêt de la salle des fêtes aux associations – Ouverture d'un club de Chanbara

Monsieur le Maire annonce à son Conseil que la salle des fêtes de Chevroux fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'associations (extérieures ou non) afin d'utiliser les locaux pour leurs activités. Ainsi, Monsieur Giorgio CAPUTO souhaiterait ouvrir un club de Chanbara sur la commune et Madame Candice FERRET souhaite donner des cours de danse par le biais de son association Danse in Charnay. Monsieur le Maire propose à son Conseil de mettre un cadre clair quant au prêt de la salle des fêtes pour les associations. Ainsi il propose de prêter gracieusement la salle pour les associations dont le siège se trouve à Chevroux. Il propose de prêter la salle aux associations extérieures à Chevroux contre une participation forfaitaire horaire à laquelle on ajoute un forfait annuel afin de participer aux frais de chauffage.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE d'accepter la proposition de monsieur le Maire

DECIDE de prêter gracieusement la salle des fêtes aux associations dont le siège social se situe à Chevroux

DECIDE de fournir la salle aux associations extérieures à Chevroux moyennant une participation de 2.30€ de l'heure à laquelle on ajoute 100€ annuel pour le chauffage

CHARGE Monsieur le Maire de la gestion des demandes de prêt de la salle.

Devis club sportif de Chevroux

Monsieur le Maire présente à son Conseil deux devis de l'entreprise BATIMONTAGE située à Saint Maurice les Châteauneuf. Le premier vise à remplacer la toiture de la salle et des vestiaires par de la tôle. Le second vise à remplacer la toiture de la buvette par de la tôle. Le conseil, après discussion, décide d'ajourner les deux devis en vue d'une comparaison avec une entreprise de charpente.

Renouvellement bail boulangerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est liée par un bail commercial avec Monsieur MENDES Mickaël, la boulangerie situé au : 13 route de Pont de Vaux.

Ce bail est arrivé à échéance le 30 juin 2017. Monsieur Mendes, par courrier en date du 22 juin 2017, en sollicite le renouvellement.

Il est proposé au Conseil de renouveler ce bail pour une durée de neuf ans qui prendra fin le 30 juin 2026. Le montant du loyer mensuel restera inchangé et sera révisé à la date anniversaire de l'entrée en jouissance selon l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE dont la base de calcul est le 4^{ème} trimestre 2016 (125.50).

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement du bail commercial situé au : 13 route de Pont de Vaux à Monsieur MENDES Mickaël.

AUTORISE la révision du loyer chaque année à la date anniversaire en se basant sur l'IRL du 4^{ème} trimestre 2016.

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

DELIBERATION SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire explique que l'extension du réseau d'eaux usées est susceptible de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),

De valider le montant HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,

De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération

De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,

D'autoriser, pour cette opération de construction de salle multifonctionnelle, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Chevroux et à la lui reverser.

De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VALIDE la totalité de l'opération de la construction de la salle multifonctionnelle (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),

VALIDE le montant de 25 000€ HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,

VALIDE l'engagement de la collectivité à mener à terme l'extension du réseau d'eaux usées

SOLLICITE les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération,

AUTORISE, pour l'extension du réseau d'eaux usées, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Chevroux et à la lui reverser.

DEMANDE l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

RAPPRT SATESE

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que les stations d'épuration du Bourg et de Fayolle ont été visitées fin juin par Madame Lohez afin d'en vérifier le fonctionnement. Monsieur la Maire présente les rapports reçus en mairie. La SATESE statue sur le fait que le fonctionnement général des stations reste satisfaisant même s'il faudra prévoir dans un avenir proche un curage et une analyse des eaux.

ADOPTION DU RAPPORT PRIX/QUALITE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle que le code Général des Collectivités Territoriales 5CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGT ; le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

PROJET SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Avancement travaux

Monsieur le Maire annonce à son Conseil que le matériel pour la pose des colonnes ballastées arrivera le 27 juillet 2017. De ce fait leur pose sera effectuée et terminée le 2 août 2017 comme prévu. De ce fait les travaux suivent leur cours et n'ont pas pris de retard.

Devis électrification

Monsieur le Maire annonce à son Conseil avoir reçu en mairie un devis du Syndicat Intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain pour l'alimentation électrique de la salle multifonctionnel.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,
DECIDE d'accepter ce devis.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

URBANISME

DOSSIER EN COURS

3 Déclarations Préalables ont reçu un avis favorable

DP 00110217D0010 BERRY Aurélie – Changement de portail – A1254

DP 00110217D0012 SCHMIDT Adrien – Clôture – D1523p

DP 00110217D0013 VOURRON Jean-claude – Clôture – D1303/D1306

2 Permis de Construire ont reçu un avis favorable

PC 00110217D0011 GRANGER Nicolas – Maison individuelle – D1657

PC 00110217D0012 CORBERAND Michel – Maison individuelle – A128 / A125

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire effectue le compte rendu du dernier conseil communautaire.

COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES

Petit Chevrouiti

Monsieur le Maire présente à son Conseil l'esquisse du Petit Chevrouiti fait par le comité de rédaction. Après une relecture, le Conseil accepte le Petit Chevrouiti et sa distribution.

QUESTIONS DIVERSES

DIVERS COURRIERS

Monsieur le Maire présente à son Conseil un courrier de l'Amicale des Donneurs de sang Bénévoles dans lequel il est demandé une subvention de la part de la commune de chevroux. Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu au budget 2017 une subvention pour cette association d'un montant de 15€.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE D'octroyer une subvention de 15€ à l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Pont de vaux.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Un Conseiller présente au Conseil une nouvelle offre de la société AXA Assurance. Il s'agit d'un partenariat à mettre en place entre la commune et la société qui permettrait aux administrés qui le veulent et quelle que soit leur situation de pouvoir bénéficier d'une mutuelle santé à tarifs préférentiels. Ce partenariat n'engage pas la commune financièrement et aurait pour but essentiellement de proposer un service aux administrés. C'est pourquoi les membres du conseil acceptent ce partenariat.